



Table ronde

Eau, Hygiène et Assainissement au Niger

A travers des témoignages des collectivités territoriales nigériennes et leurs partenaires impliqués dans le domaine de l'eau, la table-ronde devait apporter des pistes de réflexions autour de la question :

Quelles sont aujourd'hui les moyens des collectivités nigériennes pour répondre aux besoins en eau potable, hygiène et assainissement des populations et comment les acteurs de coopération peuvent-ils les accompagner dans leurs missions ?

Les intervenants à la table-ronde étaient :

- M. Issoufou SANDAO, SP PANGIRE au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
- M. Ousmane KOURE JACKOU, Député-maire de Kornaka
- M. Mouctar MAMOUDOU, Maire de Niamey
- M. Hama MAMOUDOU, Maire de Téra et Stéphane VALLI, Président de la CCFG
- M. Bachir SABO, Maire de Zinder et Mme Eve KARLESKIND, Département du Val de Marne
- M. Antoine DELEPIERE, expert eau et assainissement, détaché de la DAECT au PNUD
- M. Moctar GADO, Député - réseau des parlementaires eau et assainissement

A noter également la présence de M. TANKARI (Directeur Général de l'Hydraulique) et M. KHAMADA (Directeur des Etudes et de la Programmation) du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

La table ronde était animée par Béatrice TOURLONNIAS, du pS-Eau.

1. Le contexte institutionnel et les enjeux en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène au Niger

Le cadre sectoriel et le rôle de l'Etat

Le Niger a adopté en 2017 [le Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement](#) (2016-2030). Le PROSEHA fixe les objectifs eau/assainissement sur les quinze prochaines années. Il s'inscrit en cohérence avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) et se réfère aux stratégies et politiques sectorielles nationales :

- [Politique et stratégie pour l'eau et l'assainissement](#) (2001)
- [Stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base](#) (SOPHAB, 2012)
- [Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale](#) (SNHP, 2014)
- [Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau](#) (PANGIRE, 2017)

M. SANDAO (Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement) a rappelé les **grands chantiers** Eau/Assainissement portés par l'Etat - [Voir la présentation](#)

Il a souligné l'importance de la coopération décentralisée pour soutenir les services d'eau potable et d'assainissement au Niger et souhaite que cette action soit renforcée.

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement poursuit actuellement 3 importants chantiers :

- **Le transfert des compétences** : il s'agit d'accompagner les communes dans leurs missions, telles que précisées dans l'arrêté ministériel du 20 mars 2017 (retrouvez l'arrêté dans le [recueil des textes sur le transfert des compétences](#) de la Direction Générale de la Décentralisation et des Collectivités territoriales – 2017).
- **L'opérationnalisation du PANGIRE** : une quarantaine d'actions prioritaires ont été identifiés afin d'améliorer la connaissance sur les ressources eau et les besoins (pour la consommation humaine mais aussi l'irrigation, le cheptel, etc.) valoriser ces ressources, préserver l'environnement et renforcer la gouvernance de l'eau. Pour cela, il est prévu de mettre en place des organes de gestions des ressources dans les sous bassins du Dallol Maouri, le Dallol Bosso, le Goulbi de Maradi, la Basse vallée de la Tarka, et celle de la Koramas, situés autour des villes de Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder. En effet, ces bassins pilotes subissent des pressions fortes sur les ressources en eau du fait de la concentration d'activités consommatrices en eau et polluantes. Ces organes (Association des usagers de l'eau au niveau des villages, comité locale de l'eau au niveau communal, et Agences au niveau des sous-bassin) auront un rôle de régulation entre les usages et de planification.
- **La mise en œuvre du PROSEHA** : le programme vise à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans l'ensemble du pays. Il est financé par un mécanisme de financement commun auquel contribue l'Etat et les partenaires financiers. L'Etat joue le rôle de régulateur pour définir les priorités d'intervention et réduire les inégalités d'accès entre les régions.

Compléments par M. TANKARI :

L'eau est au centre de tout développement : un manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement a des conséquences sur le faible taux de scolarisation des jeunes filles, sur la santé, etc. L'Etat en fait une priorité.

Un enjeu majeur est la durabilité des infrastructures : aujourd'hui la gestion des services d'eau potable et d'assainissement relève des collectivités territoriales qui doivent mobiliser, à travers le tarif de l'eau, les moyens de l'entretien mais aussi du renouvellement et de l'extension des réseaux. Elles peuvent s'appuyer pour cela sur des partenaires privés et acteurs de coopération. Un autre enjeu pour le Niger est d'en finir avec la défécation à l'aire libre.

Le transfert des compétences eau/assainissement aux collectivités territoriales

Le processus de décentralisation a été amorcé au Niger avec l'organisation des premières élections locales en 2004.

En janvier 2016, le gouvernement nigérien a adopté un [décret portant transfert des compétences](#) et des ressources de l'Etat aux Communes dans les domaines de l'Education, la Santé, de l'Hydraulique et de l'Environnement (décret N° 2016 -075).

L'arrêté ministériel du 20 mars 2017 précise les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences et des ressources transférées par l'Etat aux communes dans le domaine de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

M. KOURE JACKOU (Député Maire de Kornaka) a rappelé le rôle actuel des **communes rurales** dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

Le transfert des compétences est déjà une réalité pour les communes nigériennes. Les élus ne sont pas seuls pour répondre à ces grands défis :

- Ils sont appuyés par les directions départementales et régionales de l'hydraulique ;
- Ils peuvent mobiliser des privés (consultants, opérateurs) ;
- Ils peuvent recruter en interne des agents.

La commune de Kornaka intervient à toute les étapes de la maitrise d'ouvrage :

- **La planification** : la commune est dotée d'un Plan Local Eau et Assainissement (PLEA) qu'elle actualise tous les ans afin de programmer les nouvelles interventions.
- **La construction de nouvelles infrastructures** - mini adduction d'eau potable (AEP), Poste d'eau autonome (PEA), pompes à motricité humaine (PMH) et puits : la collectivité fait des investissements à la hauteur de ses moyens. Pour cela, elle mobilise notamment les Fonds de renouvellement et d'extension (FRE), issus du paiement du service de l'eau et reversé à la commune. Pour compléter, elle fait appel au budget de l'Etat et s'appuie également sur ses partenaires de coopération (les 5

communes du canton de Kornaka sont en coopération avec 6 communes normandes depuis 10 ans).

- **La gestion des services d'eau potable** : comme prévu dans le [Guide des services d'alimentation en eau potable](#), la commune délègue la gestion des mini AEP à des opérateurs privés, sur une période de 5 ans. Pour les PMH et puits, elles en confient la gestion à un comité de gestion.
- En matière **d'hygiène et d'assainissement**, elle intervient en priorité sur l'hygiène au niveau des puits (source principale d'alimentation en eau des populations rurales) et pour lutter contre la défécation à l'air libre. Les eaux de ruissellement posent également des problèmes de salubrité.

Kornaka a fait le choix de s'associer aux autres communes du canton (Adjekoria, Sabon Machi, Dan Goulbi, Mayara) pour assurer la gestion du patrimoine hydraulique sur l'ensemble du territoire cantonal. Elles ont recruté pour cela un **agent intercommunal**. C'est lui qui met en place et forme les comités de gestion et assure le suivi régulier des services d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du canton.

Cette année, elles ont fait une demande pour former une **communauté de communes** (demande d'agrément en cours). Cela permettrait d'officialiser la mutualisation entre les 5 communes et d'assurer la viabilité du service intercommunal, indépendamment des changements électoraux.

M. Mouctar MAMOUDOU (Maire de Niamey) a apporté quelques éléments de réflexion sur la **gestion des services urbains**

Il souligne un **manque d'articulation** entre les services d'eau potable (sous la responsabilité de la SPEN et la SEEN dans les centre urbains) et ceux de l'assainissement (de la compétence de la Ville), malgré une interaction évidente entre eux. Leur gestion demanderait d'adopter une approche systémique. Le représentant de la Ville souhaiterait par exemple pouvoir prélever un pourcentage sur le tarif de l'eau pour l'assainissement : sans toucher au tarif social, il serait possible de faire contribuer les gros consommateurs, qui sont aussi les gros pollueurs, au paiement du service d'assainissement.

Par ailleurs, Niamey est en pleine **mutation urbaine**, avec un taux de croissance exponentiel. Dans ces conditions, il est impossible d'étendre le service d'assainissement et de gestion des eaux pluviales, tel qu'il est pensé aujourd'hui, sur l'ensemble de la ville, au rythme où elle s'étend. Il faut trouver des techniques adaptées, qui prennent en compte cette mutation, en développant des solutions à l'échelle des ménages et des quartiers. Ces solutions doivent être soutenables et abordables.

La coopération décentralisée offre un cadre intéressant pour **partager les expériences et le savoir-faire des villes françaises** sur ces sujets.

2. Les actions des collectivités nigériennes et de leurs partenaires de coopération pour répondre à ces défis et améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Niger

M. SABO (Maire de Zinder) et Mme KARLSKIND (Département du Val de Marne) ont témoigné sur la **coopération** existante entre leurs deux collectivités

Le département du Val-de-Marne et la ville de Zinder sont en coopération depuis 2006. Ces échanges portent sur plusieurs axes : la culture, la santé, l'éducation, l'assainissement

Cette coopération a contribué à une montée en compétences de services de la ville et en 2012, les deux collectivités ont répondu à un appel à projet de l'Union Européenne - Facilité Assainissement. Le **programme stratégique pour l'assainissement de la ville de Zinder** porté par la ville de Zinder et le Département du Val de Marne a été validé et financé par l'Union Européenne et soutenu par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Syndicat Interdépartementale pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne. Le pS-Eau est également associé pour capitaliser l'expérience.

Le programme est mis en œuvre depuis 2014 et intervient sur l'ensemble du cycle d'assainissement (réalisation de latrines, gestion des boues de vidanges, etc.). Un certain nombre d'infrastructures a déjà été réalisé. A travers les formations et les campagnes de sensibilisation, le programme contribue à créer une dynamique autour de l'assainissement à Zinder en mobilisant et renforçant tous les acteurs de la ville (les enseignants pour les latrines scolaires, les gérants des toilettes publiques, les vidangeurs, etc.). Les impacts sur la santé des populations commencent à se faire sentir (baisse de la prévalence des maladies hydriques).

Cette coopération se traduit par une **écoute mutuelle et un partage de compétences**. Chaque partenaire associé au projet (AESN, SIAAP et Département du Val de Marne) à une compétence propre dans le domaine qu'il mobilise pour appuyer les services de la ville. Les services de l'Environnement et de l'Assainissement du Département du Val-de-Marne ont pour mission de protéger l'environnement, d'améliorer le cadre de vie et d'œuvrer pour l'intérêt général. Ce sont les fondements de son action en Val-de-Marne et à Zinder.

La ville connaît un des taux d'accroissement le plus élevées au Niger, de l'ordre de 4%. L'État a investi 23millard de CFA pour alimenter la ville de Zinder en eau potable et répondre ainsi à problème qu'elle connaît depuis des années. Aujourd'hui, la ville attire donc de nouveaux habitants.

Dans ce contexte, de nouveaux défis attendent donc la ville de Zinder :

- La gestion des ordures ménagères (cf Niamey) ;
- La gestion des eaux grises qui sont pour l'instant rejetées dans la rue ;
- La gestion des mares de la ville : Zinder compte 9 mares qui servent comme bassins collecteurs des eaux de pluies. De nombreuses activités existent autour de ces mares (maraichages, fabrication de briques, etc.) et cela représente un risque en cas d'inondation

M. Hama MAMOUDOU (Maire de Téra) et M. VALLI (Président de la CCFG) ont témoigné sur la **coopération** existante entre leurs deux collectivités

Depuis plus de 17 ans, la ville de Téra est en coopération avec la commune de Bonneville, puis la Communauté de Communes de Faucigny Glières, avec des actions dans le domaine de l'éducation, l'agriculture, la santé, la gestion des déchets.

Cette coopération a été portée initialement par un élu de Bonneville qui avait fait son service civique au Niger.

La CCFG apporte son **appui aux projets eau/assainissement de la commune** et à ces infrastructures par la construction de latrines (dans le centre urbain/et les villages) ; la réalisation d'études et des forages ; la gestion des ordures ménagères.

Basée sur une zone de socle, Téra connaît un problème important pour mobiliser la ressource en eau et beaucoup de forages sont infructueux. Les réflexions aujourd'hui portent sur des solutions plus durables en envisageant le **traitement de l'eau du barrage** (discussions en lien avec la SPEN), voir du fleuve Niger.

Ces actions sont soutenues par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

3. La mobilisation d'autres partenaires impliqués dans l'eau au Niger

M. DELEPIERE, (**expert eau et assainissement, détaché de la DAECT au PNUD**) a présenté les actions portées par le PNUD au Niger.

A travers la plateforme Global Water Solidarity, le PNUD souhaite faire connaître les **actions de coopération décentralisées** (portées par des acteurs français et d'ailleurs) et mobiliser de nouveaux partenaires de coopération. Il a mené en 2013 une [étude](#) sur le Niger.

Par ailleurs, à travers le programme Goal Wash, il apporte un appui à la gouvernance pour améliorer la performance des services d'eau potable et d'assainissement, en lien avec PNUD Niger et le Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été réalisées :

- Des formations pour **l'opérationnalisation du Guide AEP** dans le domaine de l'hydraulique rurale
- Un **guide national relatif à l'Assainissement de base** (non compris l'ATPC) et un guide spécifique sur l'ATPC (avec l'UNICEF)
- Un **guide d'élaboration de PLEA** – 5 Communes ont été accompagnées pour élaborer leur PLEA : Babankatami, Doguérawa, Allakaye, Ibohamane (Région de Tahoua) et Soukougoutane (Région de Dosso). 12 nouveaux PLEA sont prévus dans la région de Tahoua. Ces outils peuvent être utiles pour les communes nigériennes et leurs partenaires de coopération.

Une réflexion est en cours pour élargir leurs interventions autour de la **Gestion intégrée des ressources en eau**.

M. GADO SABO (Député - réseau des parlementaires eau et assainissement) a présenté l'initiative « un député, une mini AEP ».

Afin de contribuer au programme sectoriel eau/assainissement, le réseau parlementaire eau, hygiène et assainissement s'est mobilisé pour lancer le programme « **un député, une mini AEP** ». L'Assemblée compte 1 député pour 100 000 habitants, soit 171 députés. Il s'agit de les mobiliser tous pour soutenir la réalisation de points d'eau modernes dans l'ensemble du pays.

Le programme a été validé par l'Assemblée nationale en mai 2017 et mené en partenariat avec le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Le programme est piloté par le réseau parlementaire.

Une première phase pilote, prévue pour commencer en 2019, prévoit la réalisation de **20 premières mini AEP**. Elles seront équipées en panneaux **solaires**, pour l'exhaure mais aussi pour répondre à d'autres besoins locaux en énergie. Il est prévu d'accompagner la réalisation de ces ouvrages de campagne de sensibilisation pour mettre **fin à la défécation à l'air libre**.

Le budget actuel est de l'ordre de 250 000 euros/ mini AEP (pour le forage, la station solaire, équipements de surface, le réservoir en inox, le réseau, les études préalables et formations)

Le programme bénéficie d'un soutien financier de députés (10%) ainsi que de l'Assemblée, sur son budget propre (20%). Le réseau est actuellement à la recherche des co-financements complémentaires pour **mobiliser les 70% nécessaires pour boucler le budget**.

Questions/remarques

Le rôle de la coopération pour appuyer les services d'eau potable et d'assainissement au Niger

Plusieurs partenaires présents dans la salle ont souligné l'importance de la coopération décentralisée pour aider aux investissements, en particulier en milieu rural. Certaines associations s'interrogent sur les moyens de mobiliser de nouvelles collectivités en France.

Connaissance des ressources en eau

Plusieurs questions ont été posées sur le niveau de connaissances/de suivi des eaux souterraines.

Le Ministère, à travers les direction régionale de l'hydraulique collecte régulièrement les données sur les ressources en eau souterraine.

Le niveau de l'eau de certaines nappes baisse. C'est le cas en particulier dans les oasis, dû à la mécanisation de l'irrigation : en passant d'un exhaure manuel/ animal à des motopompes qui demandent moins d'effort, on constate un gaspillage de la ressource.

Ouvrages pour l'alimentation en eau potable des populations

Le Ministère a précisé, que mise à part dans les zones pastorales où l'on continue de construire des puits pour répondre aux besoins du cheptel, la solution d'approvisionnement en eau privilégié est la mini adduction d'eau potable, multi-villageoise.

Hygiène

Il est important de faire évoluer les pratiques d'hygiène : à Tessaoua, cela s'est fait en intervenant dans les écoles et en s'appuyant sur les chefs de cantons/imams, personnalités respectées et écoutées des populations.

Tarifs de l'eau

Plusieurs participants ont réagi sur la proposition du Maire de Niamey :

- Le tarif de l'eau dans les centres urbains relève de l'Etat
- Le code de l'Eau prévoit la mise en place d'un Fonds national de l'eau et de l'assainissement pour faire appliquer le mécanisme de pollueur/payeur et accompagner les communes dans leurs actions en matière d'assainissement
- L'augmentation du tarif de l'eau induite par la taxe assainissement risquerait d'être impopulaire
- Il est préférable et plus efficace d'agir sur les causes de l'insalubrité, le plus en amont possible

Réponses de ce dernier : la taxe assainissement sur le tarif de l'eau présente l'intérêt d'inciter les consommateurs à avoir une utilisation rationnelle de l'eau et de faire payer l'assainissement par ceux qui polluent l'eau

La situation entre le milieu urbain et rural diffère : le rôle des collectivités n'est pas le même (l'hydraulique urbaine étant de la responsabilité de la SPEN et la SEEN), les enjeux et les solutions d'accès ne seront pas les mêmes non plus.

Néanmoins, on constate à travers ces différents témoignages que **le transfert des compétences est réel**. Les collectivités peuvent déjà mobiliser des ressources internes (sur leur budget communal mais aussi issu du tarif de l'eau – FRE). Elles sont accompagnées dans leurs missions par l'Etat et par les acteurs privés (opérateurs, bureaux d'études, ONG, etc.)

Les acteurs de **coopération décentralisée** jouent déjà un rôle important pour accompagner les collectivités nigériennes et sont invités à poursuivre leurs efforts. Cet appui consiste à mobiliser des moyens extérieurs sur certains investissements mais également à partager leurs expériences et outils pour la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Plusieurs pistes d'actions et point d'intentions restent à prendre en compte dans les projets futurs :

- La connaissance et la protection des **ressources** en eau mobilisé ;
- La nécessaire évolution des pratiques d'**hygiène**, à commencer par la fin de la défécation à l'air libre ;
- Une meilleure **articulation entre les services urbains** : eau potable, la gestion des eaux usées et excréta, des eaux grises, des eaux pluviales, et des ordures ménagères.